

NIMES, le 31/07/2023

FACTURE

- SAS HECTARE

75 ZI LES PORTES DOMITIENS-RN 113
BP 30020
34741 VENDARGUES CEDEX



Référence à rappeler : 20.800.215.014530.84 23204

Imputation : 800 401 T1A29 QA17



Objet : BRANCHEMENT D'ASSAINISSEMENT LOT N°1 /

Travaux réalisés le 31/07/2023

Adresse des travaux : - SAS HECATRE RUE DE NÎMES 30129 REDESSAN

FACTURE N° 20 S9012 23 - 1546 sur DEVIS N° 20-194826

Désignation	Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant H.T.	TVA
BRANCHEMENT D'ASSAINISSEMENT-LOT N°1					
ASS-110 Construction d'un branchement neuf pour le compte d'un abonné	U	1,000	1 379,51	1 379,51	20,00
C.6.1.8 - Plus-value pour surlongueur de branchement en PVC Plus value	ml	6,000	93,06	558,36	20,00
aux prix 'branchements' de confection de branchement, par mètre supplémentaire, dans les mêmes conditions pour les branchements excédant la longueur forfaitaire de 1ml, quelle que soit la section.					
Plus-value pour surlongueur de branchement en PVC					
<u>Total H.T.</u>				<u>1 937,87</u>	
REFECTION DE VOIRIE					
A.4.3.1 - Réfection chaussée en enrobés à froid Réfection provisoire de chaussée en enrobés à froid: Ce prix inclut : - la mise en forme de la chaussée avant réfection (réglage, compactage, nivellement), - tri, évacuation des déblais et transport obligatoire en décharge agréée, - compactage des formes à revêtir au cylindre vibrant - toutes fournitures, transport et mise en oeuvre: couche d'accrochage, mise en forme d'enrobés à froid à raison de 150 Kg. au M2. Densité compacté de 2,2 au minimum.	M2	3,000	17,40	52,20	20,00
A.4.4.1 - Réfection chaussée en enrobés à chaud BBSG Réfection de chaussée en enrobés à chaud: Ce prix inclut : - la mise en forme de la chaussée avant réfection (réglage, compactage, nivellement), - tri, évacuation des déblais et transport obligatoire en décharge agréée, - imprégnation des bords de tranchée à l'émulsion de bitume, - compactage des formes à revêtir au cylindre vibrant, couche d'accrochage, - revêtement de chaussée comprenant la fourniture, le transport et la mise en place d'enrobés à chaud, granularité de 6/10 ou de 2/10, à raison de 150 kg/m2 environ. Densité compacté : 2,4 minimum.	M2	5,000	23,66	118,30	20,00
<u>Total H.T.</u>				<u>170,50</u>	
Montant H.T.				2 108,37	

Désignation TVA	Montant H.T.	Taux	Montant TVA	Montant TTC
TVA à 20% acquittée sur les débits	2 108,37	20,00	421,67	2 530,04

Montant TTC	2 530,04 €
Acompte versé	2 024,00 €
Reste à payer	506,04 €

Règlement à effectuer avant le 30/08/2023, sans escompte

Envoyer votre règlement + le coupon à détacher (adresse en haut à gauche). Il ne sera pas appliqué d'escompte. Tout retard/défaut de paiement entraîne de plein droit, sans mise en demeure préalable l'exigibilité immédiate des sommes dues + le paiement d'intérêts tx égal à 3 x le tx de l'intérêt légal sur la base des sommes non réglées avec 1 minimum de perception 12€ et toute entreprise ou établissement débiteur devra également s'acquitter d'1 indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement 40€

P / Sté des Eaux de la Métropole Nîmoise

Bon pour accord Jérôme

02 AOÛT 2023